

Date de dépôt : 18 mars 2008

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour le droit au sommeil

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 février 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions du 27 janvier 2005, une pétition qui a la teneur suivante :

Les beaux jours revenant, un problème récurrent se présente, comme chaque année : un groupe de jeunes s'installe régulièrement devant et dans le préau de l'Ecole primaire de Sécheron, av. de France 15, en soirée et jusque tard dans la nuit. Du fait du manque total de civilité de ces jeunes (circulation intempestive et répétée en scooter, cris stridents dus à l'état aviné des intéressés, radio-CD avec musique assourdissante et partie de football avec les canettes de bière) le sommeil des habitants est gravement perturbé.

Le lendemain, les lieux (dans le préau et sur la voie publique adjacente) portent la trace des « festivités » de la veille :

Canettes vides, papiers divers, débris de verre, préservatifs, urine, graffitis obscènes et actes de vandalisme.

A plusieurs reprises, des habitants sont descendus pour demander un peu de calme avec pour résultat de se faire menacer verbalement. En plus nous constatons diverses déprédations sur les véhicules garés dans le secteur. A plusieurs reprises la police, avertie, est intervenue mais le problème perdure.

Nous savons que ces faits ne sont pas limités à notre secteur et qu'un traitement ponctuel ne fera que déplacer les nuisances, c'est pourquoi nous nous adressons au Grand Conseil pour que cette question soit traitée d'une façon globale afin d'éviter le développement d'une jeunesse délinquante, l'escalade de la violence et l'augmentation de l'insécurité.

Quelle que soit la solution retenue par les autorités, nous souhaitons vivement que les habitants de notre quartier retrouvent une quiétude nocturne à laquelle ils ont droit et que les élèves puissent venir dans une école dont les abords ne soient pas souillés.

N.B. : 79 signatures

Habitants de l'avenue Blanc et de la rue Dejean

P.a. Bernard Saudan et Stefan Nguyen

Avenue Blanc 12, 1202 Genève

Yves et Ruth Parade

Rue Dejean 3, 1202 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pétition P 1486-A a été renvoyée au Conseil d'Etat le 18 février 2005, avec la demande de renforcer le concept de police de proximité, de développer les différents efforts dans la lutte contre l'incivilité, le bruit, les nuisances et le petit vandalisme dans les quartiers, et de clarifier et améliorer leur coordination.

Depuis 2007, les gendarmes du poste de police des Pâquis n'ont pratiquement plus été requis d'intervenir en raison de problèmes de bruit survenant de nuit dans les lieux habités par les pétitionnaires.

En revanche, les problèmes liés aux dommages à la propriété causés à des véhicules subsistent et continuent d'occuper la police (23 plaintes au total pour l'avenue Blanc en 2007).

Le développement de la police de proximité et la coordination de l'action des divers intervenants concernés constituent effectivement la réponse la mieux adaptée aux comportements qui ont motivé le dépôt de la pétition. Le projet de loi sur les ASM récemment déposé par le Conseil d'Etat (PL 10178) va dans ce sens.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot